Région d'épandage d'Achères :

Historique :

En 1889 est promulguée la **loi en faveur de la généralisation de l'épandage agricole**. Elle acte l'installation de champs d'épandage dans la région d'Achères à partir de 1895. L'eau d'égout est acheminée depuis Clichy au moyen de **l'émissaire général**. Elle est ensuite relevée dans **l'usine de Colombes,** puis franchie la Seine au niveau du **pont-aqueduc d'Argenteuil,** avant d'irriguer les champs de la plaine agricole d'Achères.

En 1906, la surface des terres irriguées dans la région d'Achères atteint les 1 400 hectares. La Ville de Paris est propriétaire de 1200 hectares tandis que les 200 hectares restants appartiennent à des propriétaires privés. Les terres appartenant à la Ville se composent depuis 1895 des fermes de **Fromainville** et de **Garenne,** ainsi que du **domaine de Fonceau** pour un total de 1 000 hectares. Le domaine de Fonceau se décompose lui-même en quatre fermes, celle du Barrage, du Magasin, de la Ballastière et de Saint-Jean. Acquis en 1902, le **domaine de Picquenard** ajoute une surface de 200 hectares d'épandage supplémentaires.

Récoltes dans la région d'épandage d'Achères

Les terres appartenant à la Ville de Paris sont louées à des exploitants devant respecter des volumes d'irrigation minimum imposés par les services d'assainissement. Les terres appartenant à des propriétaires privés sont dites en « irrigation libre », c'est-à-dire que les cultivateurs utilisent les eaux d'égout en fonction des besoins de leurs cultures. La région

d'Achères concentre principalement des cultures maraîchères, notamment d'artichauts et de pommes de terre.

En 1906, la région d'Achères permet l'épuration de 53 millions mètres cube d'eaux d'égout. L'irrigation des champs est permise par un 799 bouches, et l'évacuation des eaux épurées vers la Seine est assurée par un réseau de drainage de 47 kilomètres. Une trentaine de cantonniers sont chargés de l'entretien de l'ensemble de ces infrastructures. Ils s'occupent également de l'entretien d'une voie ferrée de 11 kilomètres, traversant la zone d'épandage et utilisée par les exploitants agricoles.

Bouche d'irrigation et cantonnier dans le parc agricole d'Achères

La surface d'épandage dans la région d'Achères diminue dans la seconde moitié du XXe siècle. Les terres agricoles se réduisent alors au profit de l'urbanisation des banlieues et de la construction de **l'usine d'épuration biologique d'Achères**, entrée en service en 1940. Les fermes de Fromainville et Picquenard cessent respectivement leur activité en 1974 et 1980. Les épandages prennent définitivement fin à leur interdiction en 2001.

Repères chronologiques :

- **1869 :** Début des épandages dans la plaine de Gennevilliers
- **1889 :** Loi sur la généralisation de l'épandage agricole
- **1895 :** Début des épandages dans la région d'Achères
- **1895 :** Mise en service de l'usine élévatoire de Colombes et de l'aqueduc d'Argenteuil
- **1902 :** Acquisition du domaine de Picquenard
- **1906 :** La surface d'épandage dans la région d'Achères atteint son maximum avec 1 400 hectares de terre
- **1940 :** Mise en service de l'usine d'épuration d'Achères
- **1974 :** Fin de l'activité de la ferme de Fromainville
- **1980 :** Fin de l'exploitation du domaine de Picquenard
- **2001 :** Interdiction des épandages en région parisienne

Fiches complémentaires :

Retrouvez également en PDF sur les sites des archives du SIAAP, une fiche sur la pratique de l'épandage agricole et des fiches spécifiques sur les régions d'épandage de Gennevilliers, Méry-Pierrelaye et Carrières-Triel.

Fonds associés :

- **3FH** - Vie de l'usine élévatoire de Colombes, du pont-aqueduc d'Argenteuil et du Centre expérimental de Colombes (1890-1994).
- **6FH** - Service de l'Assainissement de la Seine, bilan annuel d'activité, description des usines, des travaux exécutés, des études et des projets (1893-2020).
- **15J** - Plans historiques. Achères, Bassin du Talon de Botte, Chemin des Bœufs, Domaine de Maubuisson, Domaine Picquenard, Ferme de Fromainville, Ferme de la Ballastière, Ferme de la Garenne, Ferme des Noyers, Ferme du Barrage, Ferme Haute Borne, Fonceaux, Irrigations, Liesse, Mery, Pierrelaye.